



DOSSIER D'INSCRIPTION

au 18ème Salon d'Art

PROPOS D'ARTISTES 2026

Exposition de peintures et sculptures de tendance contemporaine
qui se tiendra du samedi 3 au dimanche 11 octobre 2026
de 14h00 à 18h00 dans la salle des loisirs de Morainvilliers.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 18 mai 2026

JURY DE SÉLECTION : fin mai 2026

CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION : début juin 2026

Nous vous invitons à soumettre votre candidature le plus rapidement possible
en respectant les deux étapes suivantes :

1. Compléter et retourner votre dossier d'inscription par courriel à :

proposdartistes@morainvilliers-bures.fr

Merci d'indiquer vos nom et prénom en objet et joindre les pièces suivantes :

- > la Fiche d'identité de l'artiste
- > la Liste des œuvres présentées
- > les Photos haute définition de vos œuvre(s) (.jpeg ou .png)
- > le Règlement de l'exposition signé

**2. Envoyer en parallèle un chèque* de 50 € correspondant aux droits d'inscription
(mentionnant vos nom et prénom) à l'ordre du Régisseur des recettes de Morainvilliers
par courrier à :**

Mairie de Morainvilliers-Bures

PROPOS D'ARTISTES 2026

6 allée des Tilleuls

78630 Morainvilliers

() Ce chèque ne sera encaissé qu'après confirmation de votre participation par le Jury de sélection. En cas de réponse négative de notre part, le chèque sera détruit ou retourné sur demande. Par la suite, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'artiste avant l'exposition.*



FICHE D'IDENTITE DE L'ARTISTE

Nom :

Prénom :

Nom d'Artiste (*facultatif*) :

> Je souhaite que seul ce nom d'artiste apparaisse sur les supports de communication de l'exposition ?
(cocher la mention utile)

() OUI / () NON

Tél. portable : Tél. fixe :

Courriel :

Adresse postale :

CP : Ville :

Site internet et/ou réseaux sociaux de l'Artiste :

Les 2 dernières expositions auxquelles vous avez participé (*facultatif*) :

1.

2.



LISTE DES ŒUVRES PROPOSÉES

(5 ŒUVRES MAXIMUM PAR ARTISTE)

Les informations renseignées dans ce tableau sont destinées au Jury de sélection et pourront être reprises par la suite dans le catalogue de l'exposition.

Titre de l'œuvre	Date de création	Technique(s) / Matière(s) utilisée(s) en peinture ou sculpture	Dimensions HxLxP & Volume/ Poids (si sculpture)	Prix de vente en (€) ou mention "réservée" *	-
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

(*) Chaque artiste peut déclarer "réservée" une et une seule œuvre qui ne sera alors pas proposée à la vente. Elle figurera toutefois au catalogue sans notion de prix affiché.

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

1 fichier photo (au minimum) par œuvre présentée
en couleur et en haute résolution au format .JPEG ou .PNG

ATTENTION

Les dossiers d'inscription incomplets ne pourront être pris en compte.



RÉGLEMENT

LES ŒUVRES

Chaque artiste a la possibilité de présenter cinq œuvres maximum, toutes techniques confondues. Seules les œuvres originales sont acceptées.

SÉLECTION DES ŒUVRES

Le jury, composé des membres du comité d'organisation « Propos d'Artistes 2026 », procède à la sélection des artistes exposants et de leurs œuvres d'après les photos numériques couleur transmises en haute définition avec le dossier d'inscription. Le nombre d'œuvres exposées pour chaque artiste est défini par le jury. Le jury reste souverain dans ses choix. La date limite de réception des dossiers est le lundi 18 mai 2026. Les artistes seront informés par courriel de leur sélection ou non par le jury au plus tard début juin 2026.

DÉPÔT DES ŒUVRES

Le dépôt des œuvres sélectionnées se fera à la Salle des Loisirs de Morainvilliers le jeudi 1er octobre 2026. Chaque œuvre devra être munie d'un système d'accrochage fiable ou d'un socle (pour les sculptures) comportant les coordonnées de l'artiste. L'organisation se réserve le droit de refuser toute(s) œuvre(s) ne répondant pas à ces critères.

ASSURANCES

L'exposition aura lieu dans la Salle Des Loisirs qui est équipée d'un système de vidéosurveillance. La Mairie de Morainvilliers décline toute responsabilité en cas de vol, incendie ou dégradation des œuvres exposées. Chaque artiste contractera donc les assurances qu'il jugera nécessaires.

INSTALLATION DES ŒUVRES

L'organisation est maîtresse de l'installation et aucun artiste ne sera autorisé à y participer ou à modifier cette dernière.

RETRAIT DES ŒUVRES

Aucune œuvre ne pourra être décrochée ou enlevée pendant toute la durée du salon. Les œuvres exposées dans le cadre du salon devront être récupérées le dimanche 11 octobre 2026.

DROIT D'INSCRIPTION ET VENTE DES ŒUVRES

Le droit d'exposition est fixé à 50 € par délibération du Conseil Municipal de la commune de Morainvilliers-Bures. Chaque exposant devra adresser un chèque de ce montant libellé à l'ordre du Régisseur des Recettes de Morainvilliers à la mairie de Morainvilliers en même temps que le dossier d'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'artiste. Pour chaque œuvre vendue pendant l'exposition, 10 % de son prix sera déduit du prix de vente affiché et perçu par l'organisation de Propos d'Artistes. Cette somme sera ensuite reversée au Centre Communal d'Action Sociale de Morainvilliers (C.C.A.S.).



RÉGLEMENT

PERMANENCE

Les artistes exposants s'engagent à participer à une permanence de manière à assurer l'accueil et la surveillance de l'exposition en collaboration avec l'organisation. Dans la mesure du possible et dans un souci d'échange et d'ouverture, il leur sera demandé d'aller à la rencontre des visiteurs et de présenter leurs œuvres. Horaires d'ouvertures au public : de 14h00 à 18h00 (planning scolaire à venir).

DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à l'exposition et donc par l'acceptation du présent règlement, chaque artiste autorise expressément la Mairie de Morainvilliers à utiliser ou reproduire son nom, son image et son œuvre retenue dans le cadre de l'exposition, que ce soit pour la publication dans le catalogue imprimé de l'exposition, dans le magazine municipal, lors de la campagne d'affichage ou encore sur le site internet officiel de la Mairie. Cette utilisation sera limitée dans le temps et n'aura d'autre objectif que de promouvoir l'exposition et l'artiste en amont et en aval des dates du salon.

Une version en ligne du catalogue sera également à disposition du public via un QR code à scanner à l'accueil de l'exposition.

VERNISSAGE

Le vernissage se déroulera le samedi 3 octobre 2026 à partir de 17h00.

REMISE DES PRIX

Un catalogue des œuvres ainsi que des bulletins de vote pour leur(s) œuvre(s) préférée(s) seront mis à disposition des visiteurs tout au long de l'exposition.

Cinq prix seront décernés :

- Prix de la Municipalité et du Jury (sculpture)
- Prix de la Municipalité et du Jury (peinture)
- Prix du Public (sculpture)
- Prix du Public (peinture)
- Prix des Écoles (sculpture ou peinture)

La remise des Prix se déroulera le dimanche 11 octobre 2026 à la clôture de l'exposition.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

L'invité(e) d'honneur ainsi que les artistes sélectionnés cette année ne pourront pas exposer sur le salon Propos d'artistes pendant les deux années suivantes.

L'exposant accepte sans réserve le présent règlement et s'engage à s'y conformer.
Je certifie avoir pris connaissance du règlement du salon et l'accepter.

Fait le : à : Signature :